



**A-Priority** CH-3003 Bern, BABS,  
SIDFI

**Destinataires:**

- Offices cantonaux responsables de la protection civile
- Fédération suisse de la protection civile
- Société suisse des propriétaires fonciers
- suva

Référence/Cote: 241.2-11

Dossier traité par:

Berne, le 29.08.2011

**Audition:**

**Révision de l'ordonnance sur la protection civile (OPCi, RS 520.11)**

**Mesdames, Messieurs,**

La révision partielle de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi, RS 520.1) ayant été approuvée le 17 juin 2011 par les Chambres fédérales, le projet de révision subséquente de l'ordonnance sur la protection civile (OPCi, RS 520.11) a pu être finalisé.

Conformément aux modifications apportées à la LPPCi, l'OPCi a été adaptée en premier lieu quant à l'instruction, au matériel et aux ouvrages de protection. Dans d'autres domaines, tels que la protection des données, certaines modifications ont également été nécessaires. Dans le cadre de la modification du droit en vigueur, il est prévu d'adapter l'ordonnance sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes (OCSP, RS 120.4) et l'ordonnance sur les douanes (OD, RS 631.01).

Office fédéral de la protection de la population OFPP  
Christoph Flury  
Monbijoustrasse 51A, 3003 Berne  
Tél. +41 31 322 76 41, Fax +41 31 324 87 89  
Christoph.Flury@babs.admin.ch  
www.protpop.ch

INTEGRIERTES  
MANAGEMENTSYSTEM  
ISO 9001 / 14001  
OHSAS 18001

Au titre de la procédure d'audition, nous nous permettons de vous soumettre par la présente le projet de révision partielle de l'ordonnance sur la protection civile (OPCi, RS 520.11), complété par les commentaires relatifs aux différentes dispositions.

La procédure d'audition se déroule par voie électronique. Vous accéderez aux documents correspondants sur le site de la Chancellerie fédérale, sous [www.admin.ch/aktuell/vernehmlassung/index.html?lang=fr](http://www.admin.ch/aktuell/vernehmlassung/index.html?lang=fr) en cliquant sur le lien "Procédures en cours".

Le délai d'audition est fixé au **16 septembre 2011**. Nous vous prions donc de faire parvenir votre prise de position par courriel d'ici à cette date à l'adresse suivante: [valerie.schmocker@babs.admin.ch](mailto:valerie.schmocker@babs.admin.ch). Mme Valérie Schmocker, responsable de la Section Droit et affaires parlementaires (tél. 031 323 55 78; [valerie.schmocker@babs.admin.ch](mailto:valerie.schmocker@babs.admin.ch)), se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Sans réponse de votre part d'ici à la date précitée, nous admettrons que vous approuvez le projet de révision partielle.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral de la protection de la population



Christoph Flury  
Chef de la Division Conception et coordination